



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 25 mai 2021.

Restrictions de l'usage de l'eau

Le déficit de précipitation par rapport à la moyenne saisonnière constaté depuis plus d'un mois entraîne une diminution de la ressource disponible dans les principaux cours d'eau qui alimentent la Martinique en eau potable. Les prévisions de Météo France indiquent que cette situation pourrait se prolonger jusqu'au milieu du mois de juin.

Afin de préserver la ressource en eau destinée prioritairement à la distribution d'eau potable et à la défense contre l'incendie, tout en garantissant l'égalité des usagers devant l'effort collectif, sont interdits jusqu'à nouvel ordre :

- l'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs et récréatifs ;
- le lavage des véhicules et des bateaux hors des aires de lavages professionnelles et équipées de dispositifs haute pression économes en eau, exceptés les véhicules ayant une obligation réglementaire sanitaire, alimentaire ou technique telles les bétonnières ;
- la vidange et le remplissage de plus de 2 m³ des piscines privées ;
- la vidange des réservoirs d'eau potable sauf nécessité sanitaire.

Le non-respect de ces interdictions est passible d'une amende de 5^e classe (1 500€).

Dans le domaine agricole, des tours d'eau seront organisés par la chambre d'agriculture sur l'ensemble des rivières de la Martinique à l'exception de la Capot, de la Roxelane et de la Grand-Rivière, un jour sur deux sauf le dimanche, entre 16h00 et 9h00 le lendemain matin.

L'eau est une ressource rare et précieuse durant la saison du carême. Les Martiniquais sont invités à être économes dans leur consommation et à signaler toute fuite sur le réseau d'eau potable aux services responsables des réseaux d'eau par téléphone ou par courriel :

SME (Espace Sud - Cap Nord)	Tel : 09 69 32 97 22	http://smeaux.fr/info-reseau Application OMIJO : www.omijo.app
ODYSSI - Cacem	Tel : 05 96 71 20 10	https://www.odyssey.fr/signalement/form